



**19 octobre 2024**

**En route vers la programmation pluriannuelle de l'énergie :  
Un changement de cap est possible !**

Plusieurs centaines de maires, citoyens, représentants d'associations ont formé des délégations le 19 octobre après-midi à Auxerre, Besançon, Châlons sur Saône, Château-Thierry, Dunkerque, Laon, Macon, au Mans, Périgueux, Soissons, Reims, Rethel, Saint-Brieuc, Saint-Nazaire, Soissons, Vannes, Vesoul pour remettre aux Préfets et Sous-Préfets une demande d'audience.

RETM a dénoncé l'amendement du gouvernement, le 16 octobre 2024 dans l'article 5 de la petite loi du Sénat sur l'énergie, d'un objectif de 200 TWh d'énergies renouvelables intermittentes inutiles, exorbitantes, dommageables pour le système énergétique français et destructrices du patrimoine et du cadre de vie des Français.

Cette demande d'audience a lieu à la veille de la concertation nationale sur la Programmation Pluriannuelle de l'énergie, sous l'égide de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), qui aura lieu du 2 novembre au 14 décembre 2024.

Elle vise d'une part à alerter le gouvernement sur les risques existentiels pour la France des énergies intermittentes, comme l'a rappelé Monsieur Bernard ACCOYER lors de son intervention le 11 octobre à la conférence de clôture du séminaire annuel de Réseau *Energies Terre & Mer*, et d'autre part à proposer des solutions durables et équilibrées sur l'ensemble des territoires français pour décarboner les usages de la chaleur et de la mobilité.

Ces propositions seront formulées par la production de cahiers d'acteurs argumentés par les acteurs du territoire (*Maires, EPCI, Départements, Régions, Associations de consommateurs, Syndicats départementaux de l'Energie, Associations...*) pour alimenter la concertation sur la Programmation multi annuelle de l'Energie, les réflexions des Comités Régionaux de l'Energie dans toutes les Régions françaises, et surtout celles du Gouvernement et du Parlement.



